

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à 14h30,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise De ROFFIGNAC, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 13 mars 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint le 28/03/2024, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 29/03/2024, la loi l'autorisant à délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum comme évoqué dans l'article 6.3 du règlement intérieur du SMIDDEST.

Etaient présents : Mme Françoise DE ROFFIGNAC ; Mme Ghislaine GUILLEN ; M. Louis CAVALEIRO, M. Jean-Pierre GERVREAU.

Etaient excusés : Mme Pascale GOT, Mme Célia MONSEIGNE, M. Jean PROU, M. Jackie BOTTON, Mme Lydia HERAUD, Mme Virginie JOUVE, Mme Joëlle MARIE REINE SCIARD, M. Rémi JUSTINIEN, M. Olivier ESCOTS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Vincent BARRAUD, M. Stéphane COTIER.

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN (représentée par Mme Ghislaine GUILLEN), M. Cyril PENAUD (représenté par M. Jean-Pierre GERVREAU).

Etaient également présents : M. Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Magali LEFEBVRE, Rédactrice SMIDDEST

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC.

Secrétaire de séance : M. Louis CAVALEIRO.

Délibération N° 2024-02-13
Vote du Budget Annexe EAU 2024

Membres en exercice : 17

Membres présents : 04

Suffrages exprimés : 04

Pour : 04

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le règlement intérieur du SMIDDEST et son article 6.3 ;

Vu le PV du CS du 28/03/2024, constatant la non atteinte du quorum;

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. D'adopter le projet de Budget Annexe Eau primitif 2024 du Syndicat, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 830 000,00 €,

DEPENSES		RECETTES		
11	charges générales	440 000,00 €	70 produits services	
12	charges de personnel	390 000,00 €	73 impôts et taxes	
65	autres charges de gestion cour		74 dotation participation	505 141,33 €
66	charges financières		75 autres produits	108 525,04 €
67	charges exceptionnelles		76 produits financiers	
22	dépenses imprévues		77 produits except	
68	dotations amortissements		79 transferts de charges	
23	virement à la sect invest		2 excédent reporté	216 333,63 €
TOTAL DEP FONCT :		830 000,00 €	TOTAL REC FONCT :	830 000,00 €

Article 2. D'autoriser Mme la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Article 3. De solliciter les subventions correspondantes aux postes de dépenses engagés en 2024 aux différents financeurs, Etat, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Etat, Conseil départemental de la Gironde, Conseil départemental de la Charente-Maritime, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, FEDER ; cette liste n'étant pas exhaustive.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Floirac, le 8 avril 2024.

La Présidente,

Françoise De ROFFIGNAC


SYNIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
12 rue de la République - 33390 BLAYE
Tél : 05 57 12 28 28 - contact@smiddest.fr
Fax : 05 57 06 310 00058

Le secrétaire de séance,

Louis CAVALEIRO

